



Enjeux d'une neutralité carbone en 2050

EN NOUVELLE-AQUITAINE

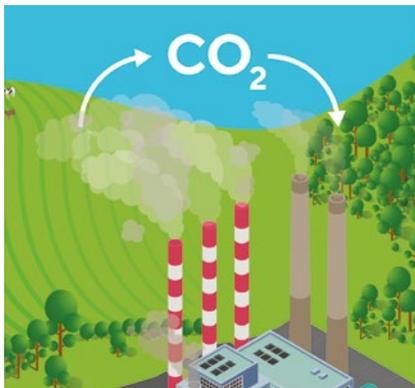
Juillet 2019

ABSTRACT

CESER
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE



Préambule



Le CESER a adopté le 3 juillet 2019 le rapport «*Enjeux d'une neutralité carbone en 2050 en Nouvelle-Aquitaine. De la prise de conscience aux changements de modèles*» présenté par sa commission «*Environnement*». Ce rapport répond à une saisine du Président du Conseil régional qui s'inscrit dans un contexte de travaux et rapports alertant sur l'accélération des dérèglements climatiques et l'intensification de leurs conséquences socio-économiques et environnementales.

Car l'urgence est là : les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) ont atteint en 2018 un niveau inégalé dans le monde.

Les États, au niveau mondial et dans le cadre européen, se sont engagés dans un processus juridique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'atténuation du changement climatique. Mais la communauté internationale semble échouer à mettre en œuvre une hausse significative et indispensable des efforts collectifs pour y parvenir.

La part d'une action régionale dans cette situation globale semble minime. Elle est en fait essentielle, car une évolution favorable de la situation ne sera rendue possible que par l'accumulation, dès le niveau local, de politiques volontaires s'appuyant sur une prise de conscience généralisée.

Le rapport du CESER propose un ensemble de préconisations, plus particulièrement dans les domaines de l'agriculture et de la forêt que le CESER a choisi de privilégier en raison de leur rôle fondamental dans la réduction des émissions de GES et le stockage du carbone, et de leur importance dans la géographie et l'économie de Nouvelle-Aquitaine.

Les enjeux sont clairs et partagés : gravité de la situation, ampleur des changements nécessaires, urgence à agir...

Ce document est un condensé du rapport dont la version intégrale est accessible sur le site du CESER www.ceser-nouvelle-aquitaine.fr ou en version éditée sur simple demande à contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

Une question de changement climatique



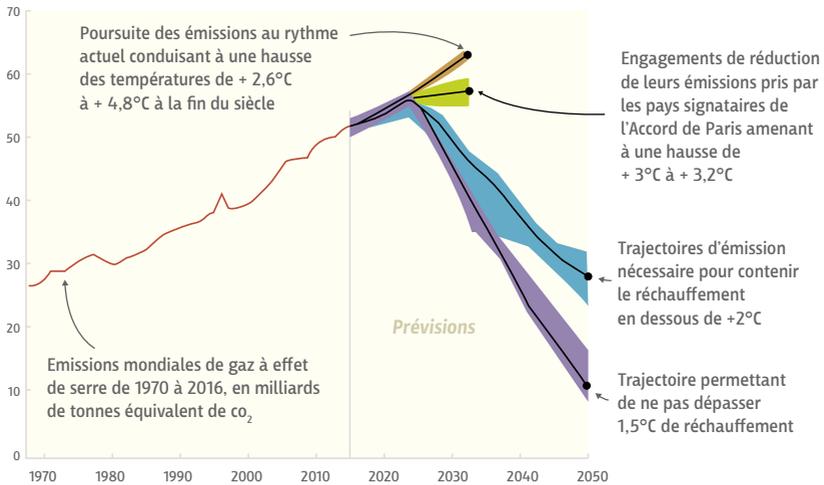
Dans le dernier rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) publié en 2018, les scientifiques ont exposé les conséquences d'un réchauffement des températures au-delà de **1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels** : vagues de chaleur, extinctions d'espèces, déstabilisation des calottes polaires, montée des océans sur le long terme... Au-delà de ces 1,5 °C, certaines conséquences seraient irréversibles... La conclusion des experts est très claire : les activités humaines, notamment l'usage des énergies fossiles, ont conduit à une hausse exceptionnelle de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, transformant le climat à un rythme jamais vu par le passé.

Leurs recommandations : réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'environ **45 % en 2030** par rapport à 2010 et atteindre des **émissions nettes nulles vers 2050**, autrement dit, la **neutralité carbone**.

Atteindre la neutralité carbone implique non seulement de réduire très fortement les émissions de GES, mais aussi d'absorber les émissions résiduelles à cet horizon. La neutralité carbone peut ainsi être entendue plus précisément comme « l'atteinte de l'équilibre entre les émissions anthropiques et les absorptions anthropiques c'est-à-dire les absorptions par les milieux naturels gérés par l'Homme (forêt, prairies, sols agricoles, zones humides, etc.) et par des procédés technologiques (capture et stockage ou réutilisation du carbone) ».¹

¹ Définition donnée dans le projet de Stratégie nationale bas-carbone, qui reprend en la précisant celle donnée dans l'Accord de Paris.

Hausse prévisible des températures en fonction des trajectoires d'émissions



Des engagements internationaux...

Mais des émissions de GES qui n'ont cessé de croître

Depuis 1992 et l'adoption de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la communauté internationale se fixe des objectifs en matière climatique, qui constituent le cadre d'actions pour les parties à la convention. En 2008, l'Union européenne a adopté un ensemble d'actes législatifs contraignants en matière énergétique et de lutte contre le changement climatique. La France a pour sa part mis en place des politiques de réduction de ses émissions avec l'adoption du Plan national de lutte contre le changement climatique. Elle a renforcé ses engagements dans la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et a adopté la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)...

Malgré les engagements pris par les pays riches et en dépit des politiques mises en œuvre, les émissions mondiales de GES n'ont cessé de croître dans le monde, l'accroissement ayant même été plus fort ces dernières années.

L'urgence est là : les émissions de gaz à effet de serre ont atteint en 2018 un niveau inégalé dans le monde !

La France, malgré une baisse de ses émissions, n'est pas dans la trajectoire qu'elle s'est fixée en 2015, le dépassement par rapport aux prévisions étant dû essentiellement aux secteurs du transport et du bâtiment. L'artificialisation et plus généralement la dégradation des sols altèrent par ailleurs la fonction de stockage du carbone.

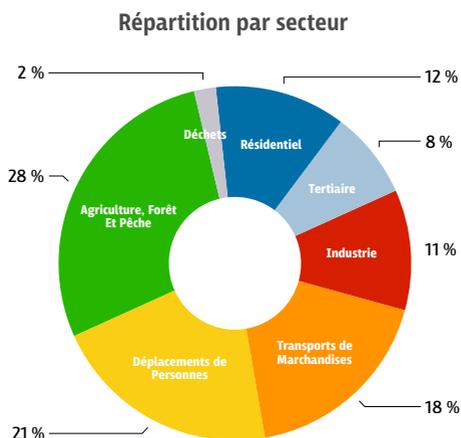


Les spécificités de la Nouvelle-Aquitaine

Des émissions d'origine énergétique

Les émissions régionales de gaz à effet de serre (49,5 Mt CO₂ eq/an) représentent environ 10 % des émissions nationales. Elles sont principalement d'origine énergétique (67 %). L'agriculture (émissions principalement non énergétiques) est le deuxième secteur le plus émetteur (28 % des émissions régionales) après celui des transports (39 %). Les puits de carbone correspondent à 27 % des émissions du territoire (13,5 Mt CO₂ eq/an).

Émissions de gaz à effet de serre (GES) en Nouvelle-Aquitaine en 2016



Source AREC





Une « empreinte carbone » liée à nos importations

L'approche « empreinte carbone » comptabilise les émissions associées à la consommation des habitants du territoire, dont celles liées aux importations. Elle est complémentaire de celle basée sur l'inventaire des émissions territoriales et vise à éviter que les politiques de réduction de ces dernières aient comme conséquence d'aggraver les émissions liées aux importations.

L'empreinte carbone de la Nouvelle-Aquitaine est supérieure aux émissions régionales. L'alimentation, la consommation de biens et la mobilité des personnes sont les trois principaux postes de cette empreinte carbone régionale².

L'engagement de la Région

Du fait de ses compétences, la Région a un rôle clé à jouer pour que la France et l'Union européenne puissent respecter leurs engagements internationaux. Plusieurs outils relèvent de sa responsabilité, en particulier le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) complété par une feuille de route sur la transition énergétique et écologique qui doit être adoptée en juillet 2019.

Deux instances originales ont été créées en Nouvelle-Aquitaine :

- AcclimaTerra, groupement d'experts scientifiques dont la mission est de comprendre et d'amener à anticiper le changement climatique dans la région.
- Le Conseil permanent de la transition énergétique et du climat (COPTec), instance de débat et d'élaboration collective de solutions, qui vise l'intégration de l'enjeu du climat dans toutes les politiques régionales et une co-construction des solutions avec l'ensemble des acteurs régionaux.

² Produits chimiques et pharmaceutiques (5 %), équipements (7 %), habillement (3 %), autres (9 %).

Nos comportements en question

Face à la nécessité d'une transformation profonde de nos modes de vie, de production et de consommation, la solution ne se résume pas au déploiement de solutions techniques ou organisationnelles. Encore faut-il, d'une part, un encadrement législatif et, d'autre part, comprendre les ressorts incitant les personnes et les organisations à s'y intéresser, s'en saisir ou les rejeter. Le décalage entre le penser et le faire constitue, avec les contraintes socio-économiques, l'un des freins importants à l'adoption de comportements adéquats.

Il existe des limites de l'adhésion à des transformations profondes des modes de vie. Nous nous heurtons tous à trois dilemmes : temporel (entre les conséquences immédiates ou futures), spatial (entre l'environnement immédiat ou lointain), social (entre le bénéfice personnel et l'intérêt général). Il faut agir sur ces biais et inciter à l'engagement :

- restaurer un sentiment de contrôle en mettant à disposition des outils, des compétences ;
- faire coïncider une ambition sociétale et un engagement pro-environnemental ;
- persuader chacun du rôle important qui lui revient.

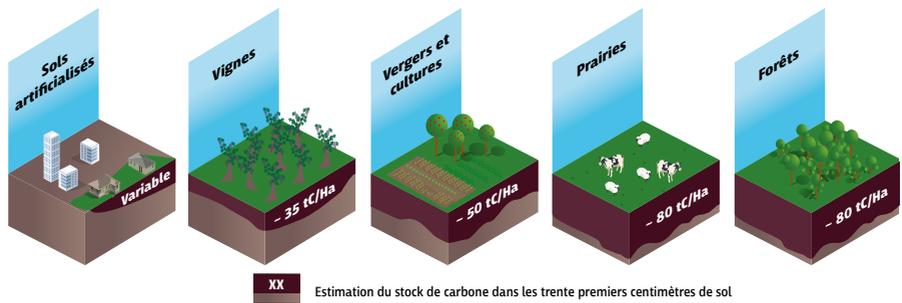


L'objectif est de créer des situations où les individus sont incités sans contrainte extérieure à entrer dans une démarche pro-environnementale. Les expériences menées à ce titre montrent l'importance et l'attente, de la part de populations, d'un engagement des politiques publiques pour un accompagnement aux changements de pratiques attendus.

L'information et la sensibilisation pour développer une culture de la transition représentent à ce titre une démarche essentielle, d'une part pour une mobilisation et une ambition comprises par tous et, d'autre part, pour un développement des métiers, des techniques, des innovations portés par un panel toujours plus large d'hommes et de femmes.

Et au-delà, donner aux acteurs le sentiment qu'ils peuvent être partie prenante en leur offrant la possibilité de s'approprier les enjeux et de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des solutions est la condition d'un engagement en faveur de la neutralité carbone.

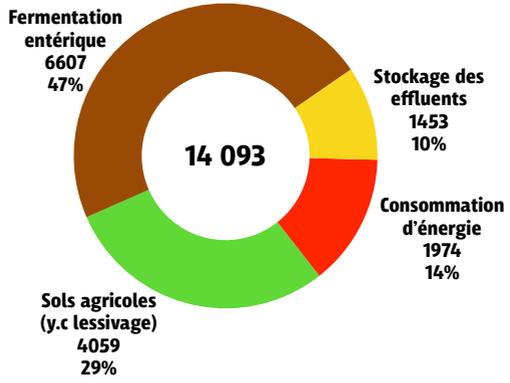
Deux secteurs stratégiques pour la neutralité carbone : l'agriculture et la forêt



Dans l'impossibilité d'analyser l'ensemble des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine, le CESER a choisi de porter son attention sur deux sujets : **l'agriculture et la forêt, essentielles pour l'atteinte de la neutralité carbone en Nouvelle-Aquitaine.**

La Nouvelle-Aquitaine est la première région agricole de France et d'Europe. L'agriculture a un statut particulier en termes de neutralité carbone : à la fois un secteur fortement émetteur de GES, mais également un rôle indispensable de stockage de carbone dans les sols ou la biomasse.

Répartition des émissions (kt éq. CO₂) agricoles directes de GES en Nouvelle-Aquitaine

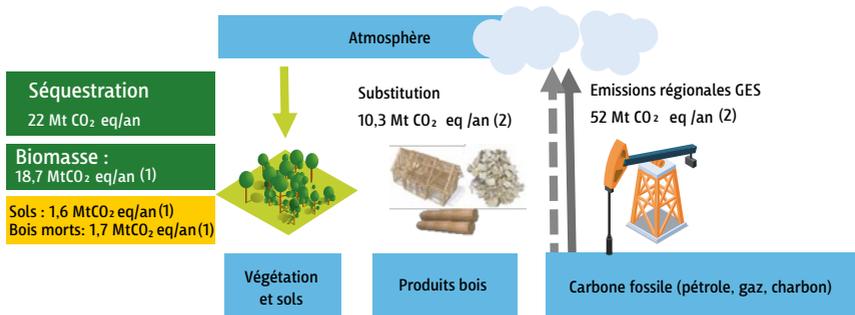


Source : GIS sol / ADEME (Présentation Amandine LOEB, Directrice de l'AREC et Hervé PHILIPPOT, Directeur Adjoint, Coordinateur OREGES)

Source : AREC d'après ClimAgri

La Nouvelle-Aquitaine est la première région forestière de France en valeur. Si la filière forêt-bois émet très peu de GES, elle atténue les émissions régionales grâce à sa capacité à séquestrer le carbone et à produire des ressources de substitution aux énergies fossiles et à des matériaux ayant un impact carbone plus important.

Effets d'atténuation de la forêt en Nouvelle-Aquitaine



1. Données IGN ; coef INRA-IGN, 2017
 2. Données EAB ; coef INRA-IGN, 2017
 3. Données 2015 de l'AREC N-A



5 propositions pour changer nos modes de production et de consommation

Il ne s'agit plus d'infléchir le modèle socio-économique existant, mais bien de le revoir profondément en révisant les modes de production et de consommation.

Les préconisations du CESER s'inscrivent dans cette perspective, considérant que l'essentiel est aujourd'hui de renforcer les politiques, de massifier les actions déjà engagées depuis plusieurs années, d'en initier de nouvelles et de mettre en place de véritables suivis et évaluations, pour enfin réussir à inverser la tendance et à s'inscrire dans une trajectoire climatique vertueuse.

L'enjeu climatique ne doit pas masquer les autres enjeux environnementaux auxquels il est intrinsèquement lié, notamment celui du déclin de la biodiversité avec un taux d'extinction des espèces sans précédent et qui s'accélère, pouvant mettre en jeu notre propre survie.



S'il n'a pas été en mesure d'aborder le sujet des déplacements des voyageurs et du transport des marchandises, ni celui du bâtiment résidentiel et tertiaire, le CESER considère néanmoins que la Région doit prendre toute sa place pour que ces secteurs voient leurs émissions de gaz à effet de serre fortement réduites.

Enfin, le changement de paradigme souhaité impose d'être particulièrement attentif aux conditions économiques et sociales de la transition. Là encore, le Conseil régional a un rôle clé à jouer, notamment en matière d'accompagnement des transitions professionnelles. Il doit être également vigilant pour éviter que les opportunités offertes sur le plan économique, par la transition énergétique notamment, ne créent d'effets d'aubaine sans conséquences positives pour le climat et l'environnement.

La Région est déjà mobilisée sur la problématique du changement climatique, essentiellement autour de la politique sectorielle climat-énergie. Elle doit aller au-delà pour inscrire la Nouvelle-Aquitaine dans la trajectoire de la neutralité carbone. Son ambition et son exemplarité seront de nature à favoriser l'engagement de l'ensemble des acteurs et des citoyens.

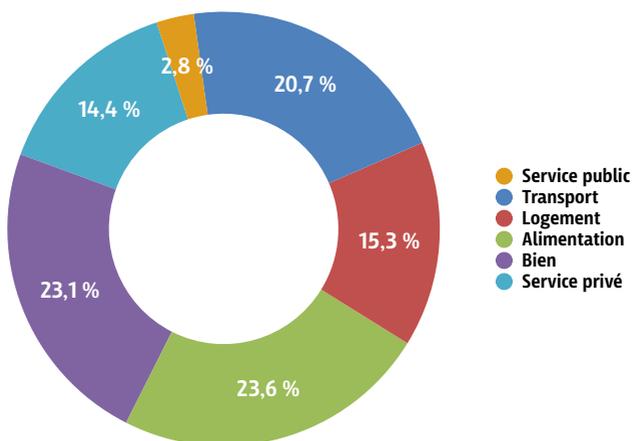
1 / Repenser l'ensemble des politiques régionales au prisme de la neutralité carbone et plus généralement à celui de la transition écologique.



Le CESER propose pour cela que le Conseil régional :

- revisite l'ensemble de ses politiques pour distinguer celles qui sont favorables au climat et qui doivent être davantage accompagnées et priorisées, de celles qui vont à l'encontre de l'objectif recherché et qui devront donc être modifiées ;
- s'appuie aussi sur l'empreinte carbone qui permet d'appréhender les émissions réelles de gaz à effet de serre induites par nos modes de consommation ;

Répartition de l'empreinte carbone pour un néo-aquitain en 2015



- renforce l'intégration de l'enjeu climatique dans les piliers de l'action régionale, dans l'esprit de ce qui a été initié dans le cadre du COPTec ;
- achève la mise en place de l'évaluation financière du budget régional au vu des objectifs du développement durable et de ses cinq finalités, dont le changement climatique.

2 / Impulser une dynamique autour de la neutralité carbone dans les territoires



Le CESER propose que :

- l'engagement existant des collectivités infrarégionales en faveur de la neutralité carbone soit fortement encouragé par la Région, notamment dans le cadre des contrats de territoire, avec une volonté d'exemplarité ;
- la Région crée une dynamique et initie des actions susceptibles d'être portées par l'ensemble des collectivités infrarégionales.

Une attention particulière est requise sur les projets de compensation carbone mis en place par les territoires, qui aboutissent encore trop souvent à dispenser les entités polluées des efforts de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Ces projets de territoires devraient avoir purgé, auparavant, toutes les possibilités du principe « éviter, réduire, compenser ».

3 / Lutter contre l'étalement de l'urbanisation



L'étalement de l'urbanisation pose des problèmes sociaux, économiques et environnementaux bien identifiés et qui concernent l'ensemble du territoire. En conséquence, le CESER confirme son soutien à l'objectif fixé dans le SRADDET de réduire la consommation foncière de 50 %. Dans ce cadre, l'effort de densité nécessaire pour atteindre cet objectif ne doit pas porter sur les seules zones d'habitat. Le secteur économique dans son entier (pas seulement les zones commerciales) doit aussi contribuer à cet effort de maîtrise du foncier.

4 / Poursuivre les efforts de recherche, d'innovation et de connaissance

Les ambitions portées par la Région auprès des organismes de recherche publics et privés mettent en évidence l'importance de la recherche et de l'innovation. En région Nouvelle-Aquitaine, le rôle d'AcclimaTerra et de son expertise scientifique, s'inscrit pleinement dans cette dimension, de même que celui d'Ecobiose par sa fonction d'analyse du rôle de la biodiversité dans le fonctionnement et la pérennité des sociétés humaines.

Le CESER souhaite que les résultats de leurs travaux soient pleinement pris en compte dans la définition des politiques régionales.

5 / Susciter l'adhésion du plus grand nombre



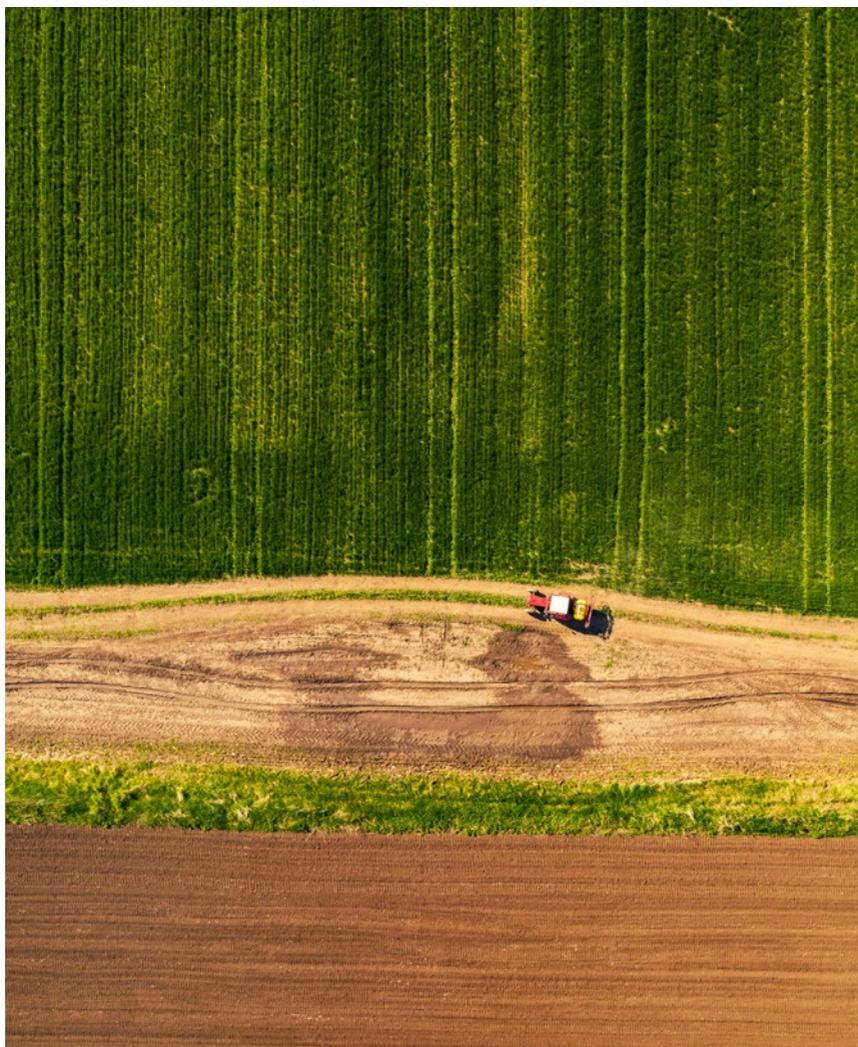
Si la mobilisation en faveur du climat concerne chacun à titre individuel, la Région doit soutenir les actions susceptibles de favoriser l'adhésion la plus large aux enjeux de la neutralité carbone et l'engagement de tous (collectivités, acteurs socio-économiques et citoyens). Ces actions qui représentent des montants peu élevés comparés à ceux attribués à certains investissements dans la transition énergétique sont loin d'être secondaires au regard de leur effet d'entraînement.

Le CESER appelle à amplifier les efforts :

- en matière d'information et de sensibilisation : la diffusion d'une culture de la transition écologique et climatique doit être renforcée dans tout processus d'éducation et de formation ;
- pour accompagner les acteurs souhaitant s'engager dans des actions de transition ;
- en direction des initiatives impliquant les citoyens, comme celles déjà engagées dans les territoires autour de la transition énergétique.

Propositions pour l'agriculture et l'alimentation

C'est en jouant sur les deux leviers, agriculture et alimentation, que l'on pourra contribuer à atténuer le changement climatique et ses effets.





Différents leviers connus permettront d'augmenter le potentiel d'atténuation du changement climatique. Ceux-ci relèvent notamment de l'agroécologie et répondent également aux enjeux de la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

L'accélération de la transition agricole nécessite d'accompagner la profession agricole vers la neutralité carbone.

À ce titre, le CESER propose :

- d'encourager prioritairement les démarches environnementales les plus exigeantes ;
- d'accompagner systématiquement la structuration des filières pour répondre à une demande d'approvisionnement local ;
- de former et d'informer : un lien plus accentué entre les pratiques des enseignements agricoles et leur impact sur les émissions de GES et la séquestration du carbone est à instaurer ;
- d'accompagner financièrement les agriculteurs : réorientation des soutiens de la Région en faveur de la transition vers l'agroécologie ; encouragement de la pluriactivité (productions agricoles, agrotourisme, productions d'énergie renouvelable).

Agir sur la consommation : promouvoir une alimentation ayant la meilleure empreinte carbone

Cette démarche amène à promouvoir d'autres types de circuits de production : lorsqu'une démarche « qualité » (Agriculture Biologique, Label rouge, MSC,...) est associée à une distribution en circuit court et de proximité, l'impact sur l'empreinte carbone est bénéfique. Il est proposé par ailleurs de systématiser la prise en compte de l'empreinte carbone dans les recommandations nutritionnelles (rééquilibrage du panier alimentaire, choix des produits locaux et de saison) et d'adapter les cahiers des charges des menus des restaurants collectifs, tant sur la qualité des produits que sur leur empreinte carbone.



Soutenir les approches territoriales et citoyennes



La vigilance voire l'accompagnement du Conseil régional pourraient également se concentrer sur les initiatives locales sur l'alimentation (dont les Projets Alimentaires Territoriaux) tenant compte du critère neutralité carbone.



Propositions pour la forêt et la filière bois

Plusieurs visions de la forêt existent, elles se complètent ou s'opposent. Si elles s'attachent plus particulièrement à l'une ou l'autre de ses fonctions -environnementale, sociale et économique- elles ne peuvent s'extraire d'une approche systémique englobant les différents rôles de la forêt, vis-à-vis du climat, de la ressource en eau et de la biodiversité, et leurs interactions... L'impératif d'une gestion durable intégrant l'enjeu de la neutralité carbone est rappelé.

Les objectifs fixés en Nouvelle-Aquitaine pour la forêt par l'État et le Conseil régional sont d'engager la filière forêt-bois dans un contrat en faveur de la « croissance verte » en permettant de compenser une part importante des émissions régionales de CO₂ grâce à :

- la séquestration du carbone en forêt dans les végétaux, les sols et les produits bois ;
- la substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables ou de matériaux ayant un mauvais bilan carbone par des productions biosourcées, intégrant une hiérarchie des usages en fonction de la valeur ajoutée, des emplois créés et de la durée de vie des produits.



Le choix à réaliser entre, d'une part, favoriser le stockage de carbone en forêt (puits de carbone forestier) qui est un élément positif pour la biodiversité et, d'autre part, favoriser l'effet de substitution (bois-énergie, bois-matériau) qui induit l'augmentation de la récolte du bois fait débat au sein du CESER. Ainsi, les préconisations du CESER visent l'optimisation de la séquestration du carbone dans la forêt (arbres sur pied) et dans les produits qu'elle fournit.

Il est proposé :

→ **Une gestion adaptée aux territoires et aux spécificités de leurs forêts** : il n'existe pas une forêt, mais des forêts : feuillues, résineuses, avec des modes d'exploitation, de gestion et des fonctionnalités très différents. Leur contribution à la neutralité carbone doit tenir compte de cette diversité.

→ **La substitution énergie et produits** : en matière de bois-énergie, le CESER souhaite voir se développer la valorisation énergétique du bois en lien avec celle du bois-matériau. Il souhaite également un soutien à la production de bois d'œuvre et au développement de la filière bois-construction.



→ **Le suivi et l'évaluation** des émissions évitées et des puits de carbone, ainsi que de l'incidence des différents types de gestion forestière sur le stockage du carbone et sur la biodiversité, sont indispensables.



→ **Recherche, innovation** : le besoin de connaissance reste important en matière de génétique relative aux essences forestières et dans le domaine des produits biosourcés.



→ **Accompagnement des forestiers vers la transition** : une préconisation serait de porter à 4 ha minimum, contre 25 ha actuellement, la surface permettant d'obtenir des aides de la Région pour la constitution de plans simples de gestion volontaires ou concertés qui favoriseraient la gestion durable de parcelles. Cette mesure ne fait pas consensus au motif que l'exploitation de ces micros parcelles, véritables réservoirs de biodiversité au sein de massifs par ailleurs largement exploités, aurait des impacts négatifs sur la faune et la flore et induirait un relargage de carbone.



→ **Favoriser les échanges autour de la forêt** : l'objectif est de prendre toute la mesure du rôle fondamental de la forêt dans l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone.





Conclusion

Face à l'ampleur des changements nécessaires, se pose la question des moyens que les politiques publiques sont prêtes à consacrer à ce sujet. Les objectifs fixés par l'Accord de Paris seront en effet hors d'atteinte sans transformations structurelles de notre modèle socio-économique, dans les domaines de l'énergie, de l'usage des terres, de l'urbanisme, des infrastructures, des systèmes industriels... Ces transitions sont sans précédent et impliquent de fortes réductions des émissions dans tous les secteurs, une vaste gamme de politiques d'atténuation et un changement d'échelle significatif du volume des investissements dans ces politiques.

Des faisceaux d'actions doivent ainsi concentrer l'effort, non seulement des politiques publiques, mais aussi du monde de l'entreprise, du secteur associatif et de chaque citoyen afin de s'engager plus fortement dans l'immense chantier de la neutralité carbone :

- baisser fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs, en renforçant substantiellement l'efficacité énergétique, en développant la sobriété et en utilisant des matériaux renouvelables ;
- sortir des énergies fossiles pour décarboner complètement l'énergie ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre non énergétiques de l'agriculture et de l'industrie ;
- optimiser les puits de carbone pour compenser les émissions résiduelles incompressibles à l'horizon 2050 ;
- changer nos comportements, pratiques et modes de consommation...

La déclinaison de ces grands axes prend une acuité particulière en Nouvelle-Aquitaine en raison de sa taille, de son attractivité et de sa forte exposition à des risques multiples qui seront amplifiés par le changement climatique. Les défis sont en effet démultipliés en matière de déplacements, de consommation d'espace, de préservation et de renforcement des puits de carbone dans cette grande région agricole, forestière et naturelle, qui doit également assurer les besoins alimentaires et énergétiques... Pour l'agriculture, un large consensus existe autour des solutions permettant à ce secteur de contribuer à la neutralité carbone. En revanche, certaines préconisations concernant la forêt font débat./..

Le scénario régional proposé pour la neutralité carbone doit être non seulement sectoriel, mais aussi transversal en dégagant les priorités communes aux différents secteurs plus particulièrement impactés. La mobilisation des acteurs des territoires est indispensable, pour leur permettre en premier lieu une véritable appropriation des enjeux fondamentaux de l'accès à la neutralité carbone.

Ce doit être l'ambition de la feuille de route « Néo-Terra » que veut établir le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine relative aux transitions énergétiques, écologiques et agricoles afin d'assumer ses responsabilités vis-à-vis des générations à venir.

Le CESER, par son rapport et ses préconisations ainsi que par sa participation dans les processus de concertation, en est l'un des contributeurs actifs.





© CESER Nouvelle-Aquitaine 2019

Design Graphique : Kymzo.Design

Photothèque Région Nouvelle-Aquitaine : Françoise Roch / Joël Peyrou / Sébastien Sindeu

ADEME : Joël Jaffre / Roland Bourguet

Olivier Bertrand, Günther Vicente, Brigitte Comard, Phovoir, AdobeStock

Pôle communication CESER Nouvelle-Aquitaine

Impression : Imprimerie Laplante - Mérignac (33)



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Bordeaux

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

Site de Limoges

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

Site de Poitiers

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77